



Schéma départemental de la lecture publique 2017-2020

Préambule

La bibliothèque est, pour les politiques publiques locales, un outil en matière culturelle, éducative et de loisirs. Politiques publiques dont on peut rendre compte aux citoyens en termes d'objectifs, de moyens et de résultats.

Cet outil n'est pas seulement culturel et éducatif, une collectivité peut se servir de la bibliothèque et de son réseau pour favoriser le lien social, comme marqueur dans l'aménagement du territoire, comme élément positif dans la perception d'une certaine qualité de vie au niveau local.

Le Département est donc promoteur de l'indispensable maillage territorial en matière de lecture publique et de service public dont les fondements sont l'égalité, la continuité, l'adaptabilité :

- l'égalité d'accès de tous aux sources de connaissance, de culture et de loisir
- la continuité dans un maillage territorial pertinent qui engage une réelle coopération entre les collectivités
- l'adaptabilité de la bibliothèque à son temps : bibliothèque hybride qui intègre tous les supports et tient compte des nouveaux usages des publics.

La valeur ajoutée de la bibliothèque porte sur la médiation, l'accompagnement, l'orientation de tous les publics.

D'un service public de la culture à un service des publics avec une composante culturelle ouverte, l'évolution de la bibliothèque se fait moins à travers son seul projet qu'à travers les services qu'elle peut rendre aux usagers.

Tels sont les enjeux de notre département pour permettre l'accès de tous les Gardois à la lecture publique, compétence obligatoire de notre collectivité. (décret n°86-102 du 20 janvier 1986)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000324506&categorieLien=id>

Sommaire

Introduction	Page 4
Bilan du Schéma Départemental de la Lecture Publique 2013-2016	Page 6
Orientations du SDLP 2017-2020	Page 9
-1 : Faire des bibliothèques de notre département des lieux d'accueil privilégié, des lieux de vie, de rencontres et de sociabilisation des populations	Page 10
-2 : Soutenir la démocratisation culturelle en créant les conditions pour encourager le libre arbitre des usagers	Page 11
-3 : Participer à l'amélioration du cadre de vie sur le territoire départemental	Page 12
-4 : Promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale en matière de lecture publique	Page 13
Moyens pour la mise en œuvre du SDLP	Page 14
Evaluation du SDLP	Page 15
Annexes	Page 16
-Fiches "aides aux collectivités en matière de lecture publique	Page 17
-Typologie ADBDP	Page 18
-Glossaire	Page 19

Introduction

Le Département du Gard présente son quatrième Schéma départemental de la lecture publique 2017 – 2020 (SDLP), porté par sa Direction du Livre et de la Lecture (DLL). Il est clairement orienté au bénéfice d'un service public de la lecture.

L'objectif du SDLP 2013 – 2016, à savoir développer et améliorer un réseau de bibliothèques de proximité de qualité, se réalise sur le territoire. Nos actions ont aujourd'hui une pleine lisibilité en termes de médiation sociale et culturelle, aménagement du territoire et de qualité de vie du citoyen.

L'ambition et l'objectif du Département pour ce nouveau Schéma de lecture publique est de mettre en œuvre un projet culturel de territoire autour d'un réseau de bibliothèques structurantes, lieux d'accueil privilégiés, lieux de vie, de rencontres et de sociabilisation des publics.

Le cadre du schéma s'appuie sur la notion de droits culturels et relève des textes fondamentaux suivants :

- Textes généraux et lois réformant l'organisation territoriale
 - Déclaration Universelle des droits de l'Homme - 1948 – ONU
<http://www.un.org/fr/documents/udhr/>
 - Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles - 2005 – ONU
<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/8/7/RDFX1412429L/jo#JORFARTI000030987040>
 - Loi de décentralisation de 1982 : n° 82-213 du 2 mars 1982, article 23
« *Le Conseil général apporte son aide aux communes qui le demandent son soutien à l'exercice de leurs compétences* »
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880039>
 - Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, art. 61 « *Les communes ou groupements de communes font fonctionner les bibliothèques municipales...* »
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000320195>
 - La réforme territoriale issue de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023239624&categorieLien=id>
 - Loi NOTRe de 2015 Compétences partagées en matière culturelle, art. 94 à 105
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>

- Textes fondateurs de la lecture publique :
 - Manifeste de l'Unesco pour la bibliothèque publique : « *la bibliothèque publique est par excellence le centre d'information local où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations. Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale* »
http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html#0
 - Charte des bibliothèques (1991) : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu, et contribuer au progrès de la société (art. 5)* » Conseil supérieur des bibliothèques
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>
 - Les droits culturels, Université de Fribourg (2007)
<https://www.fidh.org/IMG/pdf/fr-declaration.pdf>
 - Bib'lib : bibliothèque pour l'accès libre à l'information et aux savoirs :
 Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques ABF (Association des bibliothécaires de France)(2015)
http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/prises_position/charte_bibliab_abf.pdf

Le Département occupe une place spécifique dans le champ des politiques culturelles publiques, avec comme mission la démocratisation de la culture. Le levier de la cohésion sociale doit prendre en compte la diversité du territoire, les réseaux du web, les aspirations citoyennes au vivre ensemble. C'est la question de la démocratie culturelle sous l'angle des droits culturels qui viennent s'inscrire dans le système des droits humains fondamentaux.

Donner sens grâce à la culture pour lutter contre les discriminations, les phénomènes d'exclusion, de relégation, les replis identitaires. Favoriser les valeurs universelles d'échange et de partage.

Le schéma de lecture publique 2017 – 2020 se construit sur les notions de droits culturels et de solidarité territoriale. Ce nouveau schéma affirme le positionnement territorial de la DLL en utilisant la compétence de solidarité territoriale et d'aménagement du territoire :

- soutien et développement des lieux à vocations multiples à partir d'un projet politique et culturel
- ingénierie culturelle (conseils et expertise) et assistance technique (bibliothéconomie)
- affirmation de l'itinérance sur le territoire : bibliobus, navettes, multimédia

Bilan du Schéma départemental de lecture publique 2013-2016

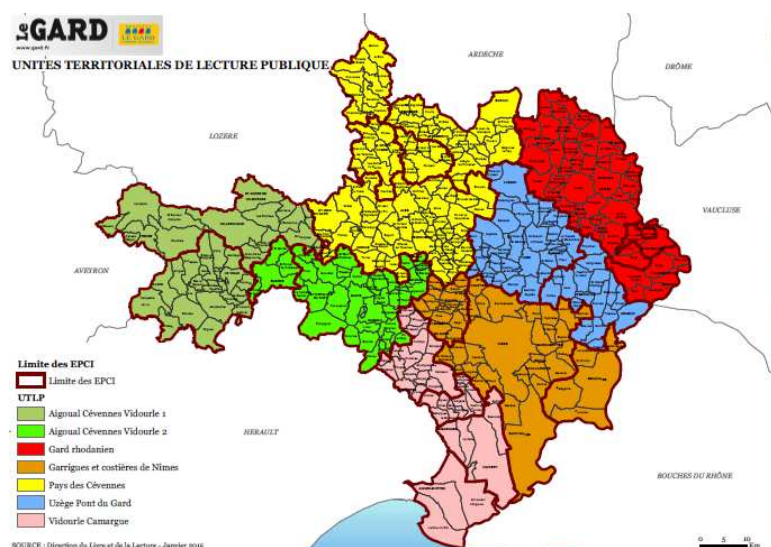
Créée par l'Etat en 1982 puis transférée au département du Gard en 1986, la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) apporte son soutien à 242 bibliothèques sur l'ensemble du département, réparties sur un découpage en Unités Territoriales de Lecture Publique (UTLP) avec l'accompagnement dédié de Coordinatrices de territoire.

La DLL accompagne les communes et les intercommunalités en prêtant des documents (livres, presse, cd, dvd, offres numériques), en proposant des outils d'animation (outils de médiation, exposition, programmation culturelle), en formant les bénévoles et salariés responsables des bibliothèques et en aidant à la mise en œuvre des projets (conseils et expertises). La DLL s'appuie sur deux sites d'intervention, Nîmes et Le Vigan, avec une collection de près de 400 000 documents, et 38 agents en équivalent temps plein, itinérance assurée par 4 bus et 5 véhicules, forte visibilité grâce à cette « flotte » qui sillonne le département et au site WEB informatif et participatif biblio.gard.fr (outil de travail partagé avec les bibliothèques du Gard).

La DLL c'est un territoire et un réseau : cela représente, au rapport d'activités 2015, dans le Gard, une surface dédiée aux livres et à la lecture de 24 000 m², 1 209 000 documents, une population desservie de 332 238 habitants et 220 695 inscrits depuis sa création soit le chiffre record de 66 % de la population, 789 bénévoles et 171 salariés.

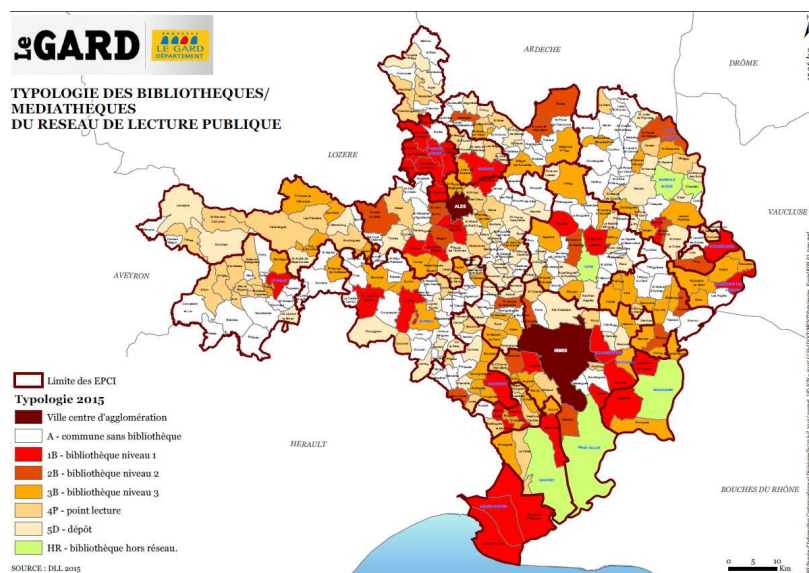
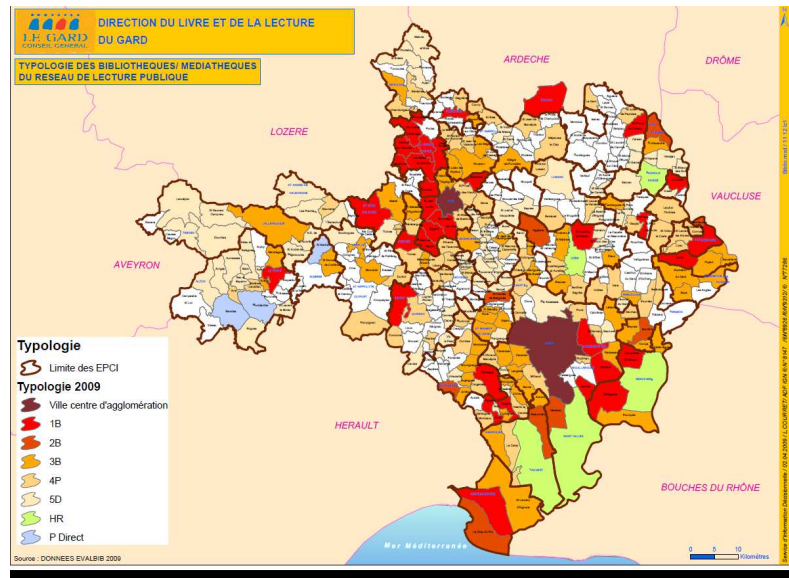
De 2013 à 2016 il y a eu, en moyenne, 3 147 m² de construction de bibliothèques soutenues par la DRAC (cf glossaire) et le Département.

Carte des UTLP 2015



Un réseau de bibliothèques publiques en développement quantitatif et qualitatif

Carte 2009 / carte 2015



Bilan des actions/ résultats du schéma 2013/2016

Actions	Cible à atteindre	Résultats 2013-2016
Contribuer à la construction et l'aménagement de médiathèques	1 / an	21 bibliothèques construites ou aménagées 11 aides au mobilier
Densifier le réseau départemental de médiathèques de proximité et de qualité	2/3 des bibliothèques de niveau 1, 2 et 3	Résultat atteint
Conseiller les collectivités locales	60 interventions/ an	Résultat atteint 280 interventions (expertises et conseils)
Contribuer à la professionnalisation par la création de poste de professionnels intercommunaux	2 / an	0 (objectif non atteint en raison de la baisse du budget dès 2014)
Former les bibliothécaires locaux	560 jours /stagiaires par an 44 journées de formation / an	Résultat atteint + 10 sessions de « formations délocalisées » sur le territoire +une journée départementale de la lecture publique qui rassemble élus et équipes des bibliothèques sur des thématiques de lecture publique et services aux publics
Créer des manifestations départementales, outil de conquête des nouveaux publics et soutien aux livres, à la musique et au cinéma	4 manifestations / an 35 structures partenaires	15 manifestations initiées par la DLL + partenariats dans des manifestations départementales : -Des livres pour les bébés, quelle idée ! (CC Pays d'Uzès) -Eclats de Lire (Médiathèque du Vigan) -Lire beaucoup, lire partout (Bibliothèque de Vergèze) -Garrigue en fête (EPCC Pont du Gard) -Des bulles dans la Cartagène festival de BD (commune de Massillargues Attuech)
Mettre en marche la démocratisation culturelle en particulier en direction des jeunes	1 000 spectateurs / an 60 % des non-inscrits dans les bibliothèques	Programmation culturelle annuelle initiée par le Département /DLL : Tournée Petite enfance Tirage limité (Livres d'artistes) –en 2016 exposition en partenariat avec les archives et la conservation départementales Emeutes intimes, émotions suscitées par la Lecture (action suspendue en 2016 pour raison budgétaire) Contes en balade
Contribuer à l'informatisation et au développement des ressources en ligne	85 % des bibliothèques informatisées	Résultat non atteint en raison de la baisse du budget 14 bibliothèques aidées
Contribuer à la constitution des collections	10 bibliothèques aidées / an	Résultat non atteint en raison de la baisse du budget 18 aides aux collections
Compléter l'offre documentaire des bibliothèques	200 000 prêts / an	Résultat atteint De 2013 à 2015 = 653 531 prêts Estimation 2016 = 217 844 prêts

Les orientations du schéma départemental de lecture publique 2017-2020

La formalisation d'un nouveau schéma départemental permet :

- d'affirmer la volonté du Département de poursuivre l'effort en faveur de la lecture publique, en termes de médiation sociale et d'aménagement du territoire, de qualité de vie du citoyen.
- d'avoir une réponse adaptée aux besoins des citoyens et de leurs usages
- de rendre lisible des projets, des acteurs concernés et des actions conduites par le département et également avec ses partenaires

L'accès à l'information est un enjeu : qu'il s'agisse de l'équilibre entre territoires urbains et ruraux ou de la réduction des inégalités sociales, culturelles et géographiques. En accompagnant les bibliothèques communales ou intercommunales, le Département propose une offre documentaire de qualité à tous les Gardois.

Le réseau de lecture publique est un point fort de l'aménagement du territoire, la bibliothèque étant souvent le principal équipement culturel permanent de la commune.

Les nouveaux défis dans le domaine du livre, les évolutions notamment technologiques, l'accompagnement de la population dans la diversité de ses pratiques culturelles, la prise en compte du travail accompli pour la structuration du territoire de lecture publique, orientent l'avenir de la lecture publique à travers quatre axes principaux :

- 1 Faire des bibliothèques de notre département des lieux d'accueil privilégié, des lieux de vie, de rencontres et de sociabilisation des populations**
- 2 Soutenir la démocratisation culturelle en créant les conditions pour encourager le libre arbitre des usagers**
- 3 Participer à l'amélioration du cadre de vie sur le territoire départemental**
- 4 Promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale en matière de lecture publique**

1 Faire des bibliothèques des lieux d'accueil privilégié, des lieux de vie, de rencontres et de sociabilisation des populations

D'une manière générale dans les bibliothèques publiques et de manière affirmée sur notre territoire, se développe une utilisation non (uniquement) documentaire de la bibliothèque qui devient le lieu de convivialité du village : échanges, animations, discussions...

La bibliothèque remplit alors son rôle d'espace socialement structurant.

La prise en compte des besoins, des envies des publics usagers réels ou potentiels des lieux encourage à développer des services tournés vers ces utilisateurs pour leur offrir ce qu'ils attendent et leur faire découvrir des services innovants, notamment numériques.

► La DLL accompagne les collectivités dans cette démarche d'ouverture à tous les publics en les aidant à concevoir ou à faire évoluer leur bibliothèque vers un lieu d'accueil et de convivialité, favorisant la médiation culturelle et une offre multi-services : des 3^{ème} ou 4^{ème} lieux (cf glossaire) .

Les actions pour atteindre cet objectif :

- informer, former sur l'évolution des publics et de leurs usages
- informer, former sur l'évolution des bibliothèques et de leurs services
- développer une proposition de ressources numériques accessibles aux publics
- travailler sur l'accessibilité des publics défavorisés
- concevoir des référentiels communs
- mutualiser avec les services départementaux –notamment ceux de la DGA Développement et Cadre de Vie- réflexion et interventions (publics, actions culturelles, bâtiments ...)

2 Soutenir la démocratisation culturelle en créant les conditions pour encourager le libre arbitre des usagers

La crise est partout dans l'espace politique, social, économique, culturel, dans les médias, marquant nos imaginaires et notre relation à l'autre. Dans ce contexte, la culture anticipe, nous éclaire sur ce qui arrive, nous aide à nous construire par l'imaginaire et permet d'envisager des solutions. La culture est un outil visant à créer une prise de conscience sur la signification du vivre ensemble.

La démocratie a besoin de la culture au service de citoyens responsables, autonomes, critiques et réfléchis.

► La DLL encourage et accompagne le développement de la citoyenneté en valorisant la liberté de penser, d'agir, d'aller et venir en favorisant l'autonomie intellectuelle des publics au sein des bibliothèques et en participant à l'évolution des pratiques culturelles.

► La DLL intensifie et favorise le développement des réseaux de lecture publique en aidant à l'intégration des préconisations de l'Etat pour une lecture publique ambitieuse dans le Gard.

Les actions tendues vers ces objectifs :

- mutualiser les savoirs et savoir-faire des professionnels et des citoyens au sein des bibliothèques
- développer des pratiques collaboratives avec le réseau des bibliothèques (charte des collections, portail,...)
- apporter une véritable ingénierie culturelle auprès des bibliothèques du Département

3 Participer à l'amélioration du cadre de vie sur le territoire départemental

Les nouveaux usages des citoyens, le développement des technologies de l'information, le changement du paysage administratif impliquent une révision des modalités d'intervention sur le territoire, y compris en matière de lecture publique.

L'enjeu est d'accompagner l'ouverture ou l'adaptation des équipements, d'accentuer la qualité de l'offre proposée dans le cadre d'une politique de lecture publique affirmée et assumée, créée en synergie avec la réforme territoriale. La qualité de l'offre repose notamment sur la variété des services et la disponibilité des services.

► La DLL encourage l'inscription des bibliothèques dans le partenariat de regroupement de services publics, par exemple dans le cadre de « maison de services au public »

Les actions pour atteindre cet objectif :

- favoriser les modes de desserte visant à la mutualisation en s'appuyant sur des bibliothèques « têtes de réseau » (cf glossaire)
- soutenir les bibliothèques du réseau pour maintenir un service de proximité y compris l'accès à distance aux services des bibliothèques
- contractualiser des partenariats au niveau local, départemental, régional, national (conventions, pactes territoriaux, contrat territoire lecture (cf glossaire...))
- co-construire des projets communs pour les bibliothèques et leurs services aux publics avec les collectivités territoriales et les autres services du Département

4 Promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale en matière de lecture publique et en adéquation avec les spécificités des populations locales

Les bibliothèques sont bien souvent les « derniers » lieux d'échanges, de rencontres, d'animations disponibles près de chez soi, intergénérationnels.

Le Département et les collectivités doivent permettre aux bibliothèques d'être un espace citoyen ouvert à tous les publics et notamment à la jeune génération, proposant l'accès à tous les outils d'information et de communication pour une utilisation de la lecture selon ses besoins : lecture savante, lecture documentaire, lecture plaisir, lecture participative. Pour les personnes avancées dans l'âge, l'accès à la bibliothèque c'est aussi le moyen de rompre l'isolement physique et moral.

Le Département confirme que la lecture publique fait partie des services publics fondamentaux essentiels aux habitants dans leur vie quotidienne.

- ▶ La DLL contribue à préserver la liberté des bibliothèques en leur proposant des documents cadres co-construits.
- ▶ La DLL participe de la cohésion territoriale en accompagnant le réseau de bibliothèques vers une adaptabilité de leurs services.

Des actions pour atteindre ces objectifs :

- utiliser le « design social » : outil de conception créative d'espaces et de services centrée sur les usagers et particulièrement adapté au service public
- participer à la réduction de la fracture numérique en favorisant l'accès aux ressources numériques : aide à l'équipement informatique, accompagnement par les formations
- accompagner l'implantation de nouvelles populations sur le territoire départemental et proposer des services adaptés aux besoins des usagers
- travailler en partenariat avec les autres services départementaux pour faciliter l'accès à la lecture aux publics cibles du département (petite enfance, adolescents –collégiens-, personnes âgées, personnes handicapées, personnes dépendantes)
- proposer la signature de la charte Bib'lib (abf)

Les moyens pour la mise en œuvre du Schéma départemental de la lecture publique 2017-2020

Plusieurs moyens sont à disposition pour mettre en œuvre ce SDLP

- Moyens humains et organisation adaptée

- une direction : la Direction du Livre et de la Lecture

- du personnel qualifié (de la DLL et des autres services du Département): filière administrative, culturelle, technique... : ingénierie culturelle

- du personnel dans le réseau des bibliothèques

- Moyens juridiques :

- Pacte territorial

- Conventions :

- avec les collectivités : convention de partenariat (création et soutien au fonctionnement de la bibliothèque)

- avec des structures d'accueil : convention de partenariat

- avec les bibliothèques « têtes de réseau », les bibliothèques « associées » (cf glossaire) (conventions en cours de réalisation)

- avec la DRAC : contrat emploi de professionnel (convention tripartite DRAC, Département, collectivité), contrats territoire lecture

- Charte documentaire du département

- Normes ADBDP pour la typologie des bibliothèques (annexe 2)

- Moyens financiers

- un budget annuel

- des aides pour le département : du CNL (cf glossaire), de la DRAC

- des aides du Département pour les collectivités : aide à l'informatisation, à l'achat de mobilier, à la formation, à l'animation, création d'emploi de bibliothécaire, ingénierie culturelle, aide aux collections (cf annexe 1. fiches "aides")

- Moyens matériels :

- bâtimentaires : des locaux à Nîmes 225 chemin du Carreau de Lanes et une antenne au Vigan : Château d'Assas – 5 avenue Jeanne d'Arc

- ressources documentaires (collections) : supports physiques (livres, CD, DVD, partitions, expositions, livres d'artistes), supports numériques (portail : biblio.gard.fr, vidéo, musique)

- bus : 3 bibliobus, 1 bus animation

- véhicules légers : 5

L'évaluation du Schéma départemental de la lecture publique 2017-2020

Des évaluations qualitatives et quantitatives d'étape et en fin de période seront réalisées sur les actions pour atteindre les différents objectifs du Schéma départemental de la lecture publique 2017-2020, notamment :

- l'évolution des bibliothèques
- la professionnalisation du réseau
- l'ouverture des bibliothèques
(ex : maison de services au public, 3ème lieu...)
- la fréquentation du public
- l'informatisation du réseau
- les partenariats

Annexes

- 1. Fiches « aide aux collectivités en matière de lecture publique »**
- 2. typologie ADBDP**
- 3. Glossaire**

Annexe 1 : 7 fiches "aide aux collectivités en matière de lecture publique"

- La création d'emploi intercommunal d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques
- Les collections
- Le mobilier de bibliothèque / L'aménagement de bibliothèque
- L'informatisation pour une mise en réseau
- La formation diplômante : Niveau V – assistant de bibliothèque
- L'animation
- Ingénierie culturelle : l'accompagnement de projet contractualisé

Annexe 2 : typologie des bibliothèques

Catégories ADBDP*	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Rapport SLL	Bibliothèques municipales		Relais	Antennes	
Crédits d'acquisition tous documents	2 € / hab.	1 € / hab.	0.50 € / hab.	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12h / semaine	8h / semaine	4h / semaine		
Personnel	1 agent cat. B fil. Culturelle / 5 000 hab.	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0.07 m ² / hab. 100 m ²	0.04 m ² / hab. 50 m ²	30 m ²		

* typologie ADBDP (Association des directeurs de BDP)

Ces normes [sont](#) retenues par l'ensemble des bibliothèques départementales, bien qu'inférieures aux préconisations de la D.R.A.C (direction régionale des affaires culturelles) constituent des minima.

Annexe 3 : glossaire

ABF

Association des Bibliothécaires de France

ADBDP

Association des Directeurs des bibliothèques départementales de prêt

CNL

Centre national du livre

DLL

Direction du livre et de la lecture

DRAC

Direction régionale des affaires culturelles

SDLP

Schéma Départemental de Lecture Publique

UTLP

Unité territoriale de lecture publique

Afin d'agir au plus près des préoccupations des élus et des bibliothécaires du département, et pour répondre au mieux à sa mission de coordination et d'animation des territoires, l'action de la DLL est répartie en UTLP. Chaque UTLP est accompagnée par un/une coordinateur/coordinatrice de territoire, bibliothécaire de la DLL, qui assure expertise et conseils aux bibliothèques du réseau.

3^{ème} lieu

Lieu dédié à la vie sociale de la communauté, qui se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. (Bulletin des Bibliothèques de France, 2010/4)

«... un endroit où culture, loisirs et lien social, échanges humains et éducation permanente se rejoignent et se mêlent au profit d'une population rendue autonome et même appelée à co-construire la bibliothèque et son fonctionnement...Mais où la nécessité d'un personnel qualifié, et bien encadré au service d'un projet commun, conditionne le résultat. »

Anne Verneuil, avant-propos in *Bibliothèques troisième lieu*, sous la direction d'Amandine Jacquet – Abf, 2015

4^{ème} lieu

Nouveau modèle de circulation des savoirs, lieu d'apprentissage social, communauté d'études, où l'apprentissage, l'activité (faire) et la conversation se croisent : mélange de bibliothèque 3^{ème} lieu, d'espace d'étude et d'atelier.

(http://gutenberg2.com/la_bibliotheque_quatrieme_lieu.pdf)

Bibliothèques associées

Les bibliothèques des villes de plus de 10 000 habitants rejoignent le réseau des bibliothèques du Gard (hors desserte par bibliobus) en tant que Bibliothèques associées.

Elles sont des partenaires de la DLL pour la construction de réseaux locaux de lecture publique, centres de mutualisation de services.

Elles peuvent ainsi bénéficier des aides, des animations et du prêt de certains documents (*expositions, livres d'artistes*)

Bibliothèques « têtes de réseau »

Ces bibliothèques sont par leur taille et leur importance sur le territoire, des points d'appui importants pour la cohérence de la lecture publique dans le département.

Elles proposent une offre documentaire diversifiée, disposent d'espaces suffisants et de personnel qualifié qui leur permettent de faciliter les échanges et les transports de documents. Elles sont sur les territoires des interlocuteurs de la DLL et des petites bibliothèques.

La DLL aide au développement de ces bibliothèques/ médiathèques de proximité et de qualité, des bibliothèques de catégorie 1-2 ou 3 (cf annexe 2 – Typologie des bibliothèques) suivant le classement des associations professionnelles de lecture publique et de la DRAC, qui permettent d'offrir un service assuré par des professionnels de la lecture publique.

Coordinatrice / Coordinateur de territoire

Bibliothécaires, les coordinatrices/coordonateurs de territoire sont les référents de la DLL, et interlocutrices /interlocuteurs privilégiés des territoires pour la DLL. Chargé(e)s de diagnostics, elles/ils accompagnent des projets locaux de lecture publique, et sont susceptibles de proposer les services « expertise et conseil » de la DLL.